



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 décembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018

22-26 janvier 2018, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport sur les travaux de la session
extraordinaire de 2017
(28 novembre 2017, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. et III. Déclaration de l'Administrateur et plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives	2



I. Questions d'organisation

1. La session extraordinaire de 2017 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'ONU, à New York, le 28 novembre 2017.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa session extraordinaire de 2017 ([DP/2017/L.4](#)).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session extraordinaire de 2017 figurent dans le document [DP/2018/3](#), qui peut être consulté sur le site Web du Conseil.

Débat consacré au PNUD

II. et III. Déclaration de l'Administrateur et Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, notamment les questions financières, budgétaires et administratives

4. Dans son allocution au Conseil d'administration (disponible sur le site Web du Conseil), l'Administrateur du PNUD a souligné que le nouveau plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 ([DP/2017/38](#) et annexes) était le fruit d'intenses efforts, d'une réflexion et d'un dialogue sur la meilleure façon de positionner le PNUD dans un monde en évolution constante. L'élaboration et l'adoption du plan ont été une étape déterminante dans les efforts collectifs visant à transformer le PNUD pour lui permettre d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable. Ce nouveau plan prenait en compte les réactions et les contributions des membres du Conseil d'administration et des organismes du système des Nations Unies pour le développement, dont la collaboration était indispensable à la réussite du plan.
5. Dans son allocution, l'Administrateur a également évoqué le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021 ([DP/2017/39](#) et annexes) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([DP/2017/40](#)).
6. L'Administrateur a souligné que les changements mondiaux étaient d'une rapidité et d'une ampleur telles que les organismes du système des Nations Unies avaient bien du mal à suivre. L'Organisation des Nations Unies avait été chargée d'aider la communauté internationale et les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale). Le Secrétaire général entendait rendre l'Organisation mieux à même de remplir cette tâche au moyen de son nouveau programme de réforme, que le PNUD soutenait sans réserve. L'Administrateur a souligné que le nouveau plan stratégique répondait à l'ambition des objectifs et préparait à la réforme.
7. Le nouveau plan stratégique prenait en compte la diversité des pays auxquels le PNUD prêtait son appui et s'articulait autour des trois grands objectifs de développement suivants : élimination de la pauvreté, transformations structurelles et renforcement de la résilience. Grâce aux deux nouveaux dispositifs envisagés, l'un au niveau mondial et l'autre au niveau des pays, le PNUD devrait gagner en efficacité. Les six solutions types proposées, sur lesquelles l'organisation concentrerait ses ressources et ses compétences, permettraient d'obtenir de réels résultats dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de la gouvernance, de l'accès à l'énergie, de l'égalité des sexes, de la résilience et de la préservation durable de l'environnement. Un mélange d'innovation et de dynamisme imprégnait tout le plan et, en vue

d'améliorer l'exécution, le PNUD s'employait à réorganiser son modèle de fonctionnement pour le rendre plus adaptable, plus efficace et plus rentable.

8. L'établissement de partenariats solides était au cœur du nouveau plan stratégique. Le PNUD aiderait les pays à mettre en œuvre le Programme 2030 en redynamisant les partenariats avec les organismes du système des Nations Unies pour le développement. Le PNUD avait la principale responsabilité d'unir le système des Nations Unies pour le développement en vue de fournir aux pays un appui intégré de haute qualité, sous-tendu par les valeurs des Nations Unies et le principe énoncé dans le Programme 2030 qui consistait à ne laisser personne de côté. L'Administrateur a souligné, toutefois, que la réalisation du Programme 2030 concernait l'ensemble du corps social et nécessitait le concours de nombreux partenaires en dehors du système des Nations Unies. Le plan stratégique prévoyait pour le PNUD un rôle de mécanisme ouvert qui fournissait des conseils et des services et rassemblait les partenaires et les acteurs des secteurs public et privé et de la société civile.

9. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction le nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021 et se sont félicités des consultations transparentes et ouvertes tenues par le PNUD avant la session extraordinaire et du rôle actif joué par l'Administrateur tout au long de ce processus. Ils ont noté que le nouveau plan stratégique était aligné sur le Programme 2030 et l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 71/243 de l'Assemblée générale) et définissait clairement le rôle joué par le PNUD au sein du système pour aider à la réalisation des objectifs de développement durable.

10. Les membres du Conseil d'administration ont dans l'ensemble estimé que le nouveau plan stratégique facilitait la réforme envisagée par le Secrétaire général ainsi que le repositionnement et le renforcement du système des Nations Unies pour le développement, qui devaient démarrer en 2018. Quelques délégations ont estimé que le PNUD devrait consulter régulièrement le Conseil d'administration sur les conséquences qu'aurait son repositionnement. Un certain nombre de délégations se sont félicitées de la méthode adoptée par le PNUD pour travailler avec les organismes des Nations Unies et ont noté avec satisfaction que dans le nouveau plan stratégique, un chapitre commun était consacré au PNUD, au FNUAP, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ce qui constituait, à leur avis, un pas vers la coordination et des activités communes.

11. Le Conseil d'administration a fortement insisté sur la nécessité pour le PNUD d'établir et de renforcer les partenariats à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes, en particulier avec les institutions financières internationales, le secteur privé et les autres organismes des Nations Unies, ces partenariats étant indispensables pour la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Les délégations ont également souligné qu'il fallait renforcer la coopération Sud-Sud et faire de l'établissement de multipartenariats la pratique standard au niveau des pays.

12. Un groupe représentatif de délégations a constaté avec satisfaction que le plan stratégique donnait la priorité à l'élimination de la pauvreté et que le principe consistant à ne laisser personne de côté était le but ultime visé par le PNUD en prêtant son appui aux pays, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire. Plusieurs délégations ont souligné que l'initiative et la direction devaient être laissées aux pays et que les solutions devaient être conçues en fonction des besoins et de la situation des pays.

13. D'autres membres du Conseil d'administration ont mis l'accent sur l'importance que revêtait un développement fondé sur la bonne gouvernance et les droits de l'homme, et ont estimé que le mandat confié au PNUD s'inscrivait dans le cadre plus large de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et du renforcement de la résilience, qu'ils considéraient comme les objectifs ultimes du développement. À cet égard, si certaines délégations ont fermement soutenu le rôle joué par le PNUD dans les domaines indissociables de l'humanitaire et du développement, d'autres ont dit craindre que ses activités de prévention des conflits ne soient récupérées à des fins politiques. Un groupe représentatif de délégations s'est dit favorable à l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les programmes du PNUD, et d'autres, abondant en ce sens, ont noté tout l'intérêt qu'il y avait à mettre l'accent sur l'égalité des sexes.

14. La diminution des contributions financières a continué de susciter beaucoup d'inquiétudes. Les membres du Conseil d'administration ont appelé l'attention sur le fait que le déséquilibre persistant entre les ressources ordinaires (de base) et les autres ressources risquerait d'empêcher le PNUD de s'acquitter de son mandat et d'obtenir des résultats au regard du Programme 2030. Les délégations ont demandé aux États Membres d'honorer leurs engagements financiers et, à ceux qui étaient en mesure de le faire, d'augmenter leurs contributions au titre des ressources de base. Des contributions suffisantes, pluriannuelles et stables au titre des ressources de base, a-t-on fait observer, étaient indispensables pour préserver l'indépendance et l'objectivité de l'organisation. Les membres du Conseil d'administration ont encouragé le PNUD à continuer de rechercher les moyens de diversifier ses sources de financement. Ils ont suggéré au PNUD d'attirer plus sagement les donateurs traditionnels et les donateurs potentiels en faisant mieux connaître son action et les résultats obtenus.

15. Dans l'ensemble, les membres du Conseil d'administration se sont dits satisfaits du budget intégré qui venait à l'appui du nouveau plan stratégique. Certaines délégations ont toutefois estimé que le budget pourrait être établi de manière plus avisée en reliant les solutions types aux produits et aux résultats, ce qui permettrait de s'appuyer sur le nouveau plan stratégique et les solutions types qui y étaient proposées pour mettre en place des activités aux niveaux régional et national. Elles ont dit attendre avec intérêt que le PNUD établisse un plan de travail afin de pouvoir dialoguer avec le Conseil d'administration et de recevoir des comptes rendus réguliers sur les progrès faits pour ce qui est de relier les résultats aux ressources dans le cadre de l'examen à mi-parcours. Abordant des questions relatives au budget, d'autres délégations se sont déclarées favorables à l'application de taux de recouvrement des dépenses différenciés selon les pays, en particulier en ce qui concerne la participation des gouvernements aux dépenses, et ont estimé qu'il fallait désormais améliorer l'information budgétaire et les méthodes de recouvrement des dépenses. Les délégations se sont félicitées des améliorations qu'il était proposé d'apporter au modèle de fonctionnement du PNUD et ont dit compter recevoir des comptes rendus réguliers à ce sujet. Dans le même ordre d'idées, on a souhaité que les programmes soient moins nombreux mais plus circonscrits et plus novateurs, que les capacités du personnel soient renforcées et que les résultats soient mesurés.

16. Dans sa réponse, l'Administrateur a insisté sur le fait qu'il fallait faire confiance au plan stratégique, qui était sous-tendu par une orientation générale et les principes de responsabilité, de transparence et de dialogue suivi avec le Conseil d'administration. Cela était particulièrement important étant donné la nécessité de faire face à une évolution permanente dans le domaine du développement. Cette confiance permettrait au Conseil d'administration et au PNUD de prendre ensemble des décisions judicieuses. L'Administrateur a réaffirmé la détermination du PNUD de veiller à la cohérence de l'action du système des Nations Unies et à mener contre la pauvreté une action multidimensionnelle qui tienne compte des besoins et des

situations des pays. Le PNUD entendait, sous la direction du Conseil d'administration, être pionnier dans la mise au point de solutions intelligentes en matière de développement. L'Administrateur a fait remarquer qu'à la demande des pays, le PNUD avait reçu pour mandat de traiter des aspects de l'objectif 16 qui avaient trait à la gouvernance et aux droits de l'homme et qu'il entendait axer son action sur la généralisation de l'égalité des sexes préconisée comme une solution type. Le PNUD continuerait à travailler en étroite collaboration avec le Conseil d'administration en vue d'améliorer sa situation financière, de redresser le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources et de renforcer le financement du développement, notamment grâce à une meilleure communication et à la promotion de la valeur du multilatéralisme. L'Administrateur a de nouveau affirmé aux membres du Conseil que le PNUD comprenait les préoccupations du Conseil quant à son rôle dans les domaines de l'humanitaire et du développement et de la paix et de la sécurité, mais qu'il entreprenait des activités dans ces domaines seulement à la demande des pays. L'Administrateur a signalé que les atouts particuliers du PNUD – notamment sa taille, son envergure, les moyens supplémentaires qu'il pouvait mobiliser immédiatement et sa spécialisation non limitée à un secteur – lui permettaient de faire face à diverses situations et d'adapter ses activités en fonction des besoins des pays et que ses travaux, conjugués à ceux menés par les autres organismes des Nations Unies, avaient des effets multiplicateurs sur les objectifs. Il a fait observer qu'avec un modèle de fonctionnement plus efficace, l'organisation pourrait attirer des investissements plus importants et susciter la confiance.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/30 relative au plan stratégique pour la période 2018-2021.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2017/31 relative au plan de ressources intégré et au budget intégré du PNUD pour la période 2018-2021.